



Factures à payer sans convention d'honoraires signé

Par **jeanneaugustine**, le **28/12/2017** à **13:51**

j'ai consulté un avocat pour un problème familial. Celui-ci devait me faire parvenir une convention d'honoraire car ayant de petits moyens il fallait que je sache où aller financièrement. Là je viens de recevoir non pas une convention mais une facture de 3000 euros à payer. je lui ai dit qu'avec mes petits revenus je pouvais prétendre à une aide juridictionnelle en partie, il m'a dit qu'il refusait de prendre cette aide. De son côté sans avoir une convention signée de ma part il a envoyé un courrier à la personne adverse, au téléphone il me dit que sa facture est comme un devis et que je dois la signer et la payer car je vais avoir des majorations journalières. Puis je lui envoyer une lettre recommandée pour lui dire que je ne veux plus de son aide dans la mesure où je n'ai pas signé ni convention, ni sa facture. Merci